

Coriandre : le fiasco de l'absence d'une vraie politique de soutien à l'agriculture biologique



Coriandre : le fiasco de l'absence d'une vraie politique de soutien à l'agriculture biologique

Communiqué de presse de la Confédération paysanne du Gers relatif à la diminution des aides PAC à la production de coriandre dans le cadre de la Conversion à l'Agriculture Biologique en Occitanie :

Par arrêté du 19 août dernier, le Préfet de la Région Occitanie a modifié le plafond d'aide pour les surfaces déclarées en coriandre en agriculture biologique. Le plafond du montant maximum annuel des aides CAB (Conversion à l'Agriculture Biologique) pour cette culture s'élève désormais à 2700 € par exploitation (un maximum de 3ha à 900€ /ha), au lieu des 18 000 euros jusqu'alors (pour un maximum de 20ha à 900€/ha), avec application de la transparence GAEC. En effet, les 11 800 hectares nouvellement déclarés en coriandre en CAB pour la PAC en 2024 en Occitanie représentaient plus de 50 millions de demande d'aides, soit l'équivalent de l'ensemble des autres dossiers déposés toutes filières confondues.

La Confédération paysanne avait dénoncé la situation d'aubaine pour des chasseurs de primes, cette culture étant assimilée à tort comme pérenne. La coriandre, semée pour trois ans, n'est même pas récoltée car il n'existe pas de filière de commercialisation. Semer de la coriandre en bio, c'était donc la garantie de 900€ à l'hectare à moindre frais.

Cette situation a été accompagnée par des conseillers de chambres d'agriculture, des centres de gestion et des coopératives qui ont orienté des agriculteur·rices, notamment de nouveaux installé·es, vers cette culture. Les banques ont également financé du foncier sur ces plans. Quant aux organismes de contrôle bio, ils n'ont pas fait preuve de vigilance en acceptant la monoculture de cette plante annuelle. Résultat : les plus opportunistes pratiquent le nouvel assolement conversion coriandre puis déconversion et arrêtent la production en bio après 5 ans. C'est aussi nuisible pour la production bio dans son ensemble car ces terres agricoles pourraient accueillir des cultures pérennes et commercialisées.

Mais ce type d'optimisation naît du manque de revenus issus des productions, faute de prix rémunérateurs et alors que les coûts de productions augmentent sans discontinuer. C'est aussi pour éviter ces effets d'aubaine, que la Confédération paysanne demande que les aides PAC soient reliées à l'actif et non à la surface.

Si la Confédération paysanne soutient la décision du Préfet de Région, elle demande en urgence un plan d'accompagnement exceptionnel pour les trésoreries 2024 des fermes des nouveaux installé·es. La responsabilité doit être partagée dans la mesure où les politiques publiques ont abandonné l'Agriculture Bio en ne rémunérant pas les services environnementaux et en supprimant l'aide au maintien.

La transition agroécologique n'est pas une loterie. L'État doit mener une politique publique qui oriente l'agriculture vers la transition agroécologique, dont l'Agriculture Biologique, et non disperser des aides incohérentes, sources d'effets d'aubaine.